

COMMUNE DE PLOGASTEL SAINT GERMAIN



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Service de transport scolaire

Desserte des établissements scolaires primaires de Plogastel Saint Germain

Années scolaires 2015-2016 et 2016-2017

Mode de consultation : procédure adaptée

passée en application des articles 26-II-2, 28 et 77 du Code des Marchés Publics

(Marché à bon de commande, sans minimum et avec un maximum de 80 000 € HT)

Le présent document vaut acceptation sans réserve du cahier des clauses administratives particulières et du cahier des clauses techniques particulières

Article 1- Objet du marché

Services réguliers publics routiers de transport non urbains de personnes créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements scolaires primaires de Plogastel Saint Germain

Procédure adaptée - articles 26-II-2, 28 et 77 du Code des Marchés Publics

Année Scolaire 2015 - 2016

Année Scolaire 2016 - 2017

Article 2- Identification du pouvoir adjudicateur

Dénommé Organisateur Local

COMMUNE DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

Place de la mairie

29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

Tél : 02 98 54 58 57

Fax : 02 98 54 58 93

Courriel : plogastel.sg.mairie@wanadoo.fr

Le représentant du pouvoir adjudicateur : Madame Jocelyne PLOUHINEC, Maire et signataire du marché

Personne habilitée article 109 du CMP : Madame Jocelyne PLOUHINEC, Maire

Ordonnateur : Madame Jocelyne PLOUHINEC, Maire

**Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Plogastel/Plonéour
7 Rue des écoles – 29710 PLOGASTEL ST GERMAIN
tel : 02 98 54 58 30**

Article 3- Contractant(s)

Signataire

Nom :
Prénom :
Qualité :

Tel :
Courriel :

- Signant pour mon propre compte
- Signant pour le compte de la société

Et

- Agissant en tant que prestataire unique
- Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

- Solidaire Conjoint avec mandataire solidaire

NB : L'acheteur n'impose aucune forme au groupement après attribution. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des autres membres du groupement.

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	
Bureau distributeur :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
Numéro SIRET :	
Numéro au registre du commerce :	
Ou au répertoire des métiers :	
Code NAF/APE :	

En cas de groupement :

Cotraitant n°1

Raison sociale :
Adresse :

Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :

Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
N° Registre commerce :
N° Répertoire des Métiers :
Code NAF/APE :

Cotraitant n°2

Raison sociale :
Adresse :

Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
N° Registre commerce :
N° Répertoire des Métiers :
Code NAF/APE :

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euro et valable pour l'année scolaire 2015 -2016.

L'offre ainsi présentée, après avoir complété le bordereau des prix unitaires et l'engagement sur les kilomètres à vide, me lie pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à compter de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

Article 4 - Durée de validité et délai

Le commencement d'exécution du marché, est fixé au 1^{er} septembre 2015 (ou le jour de la rentrée scolaire 2015/2016, si cette date était différente).

Si, pour quelque cause que ce soit, le démarrage des prestations n'intervenait que postérieurement à cette date, le titulaire devra exécuter les prestations de transport à compter de la nouvelle date, sans pouvoir former de réclamation à l'encontre du pouvoir adjudicateur.

Le marché est passé pour une durée de 1 an, reconductible de manière tacite 1 fois, pour une nouvelle période de 1 an, soit une durée maximale de 2 ans.

En cas de non reconduction, le titulaire en sera informé au moins deux mois avant la date anniversaire du commencement du marché. Les reconductions ne pourront être refusées par le titulaire, ni leur absence faire l'objet d'indemnités.

Article 5 - Prix et Montants

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum et avec un maximum comme indiqué ci-dessous

Première période d'un an : Maximum 40 000 € HT

Période complète : Maximum 80 000 € HT

Le marché est à prix unitaire. Les prix sont ceux fixés au bordereau des prix unitaires.

Ces prix unitaires sont valables pour la première année scolaire. Les modalités de révision des prix en cas de reconduction d'une année sont celles fixées au CCAP.

Article 6 – Sous-traitance

En cas de sous-traitance connue au moment de l'offre, elle devra obligatoirement être déclarée. L'acte d'engagement sera alors accompagné de la demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement pour le sous-traitant désigné au marché. (Formulaire DC4)

Sous-traitance envisagée et déclarée

Nature de la prestation	Montant HT
	€

Article 7 – Paiement

Les sommes dues au titre du présent marché seront versées sur le compte ci-dessous désigné :

Titulaire du compte :

Banque :

IBAN :

BIC :

Un relevé d'identité bancaire ou postale doit être joint au pli du candidat devant recevoir un versement du pouvoir adjudicateur.

Une avance peut être obtenue au taux de 5%, si le montant du marché est supérieur à 50.000 € HT et si son délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

Zone à compléter par le candidat :

Le candidat

Accepte

Refuse l'avance

Zone à compléter par le candidat :

A , le

Signature du (des) prestataire(s) :
(Nom, Prénom, Fonction du signataire et cachet de la société)

Article 8 - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée

A, le

Le représentant légal de la collectivité :

Notifié le